

N° 2014.074

OBJET :

Tarification piscine
communautaire Saint-Lys
applicable à la réouverture le 14
juin 2014.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

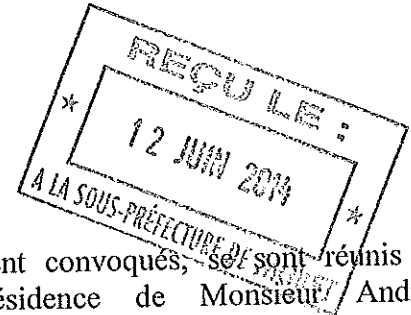
EXTRAIT DU REGISTRE

DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL DE COMMUNAUTE

- en exercice : 45
- présents : 43
- absent excusé :
- procurations : 2
- ayant pris part au vote : 45

Date de la convocation : 26 mai 2014.

L'an deux mille quatorze, le 3 juin à 18 heures,
Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à
Labarthe-sur-Lèze, Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur André
MANDEMENT,



Étaient présents : Mesdames et Messieurs SERE, DELAHAYE, ROUCHON, ZARDO, BENESSE, RUEDA, GERMA, RAYNAUD, DULON, SOTTIL, CAUSSADE, JAMMES, SIMEON, MARIN, KRIER, CHOUARD, HERNANDEZ, LALANNE, SUAUD, LACAMPAGNE, ORESTE, VALADE, GAUTIER, TENE, QUENNEVAT, SUTRA, RENAUX, ESPINOSA, ESTEVE, MESPLES, CARLIER, LECLERCQ, CADAUX-MARTY, VIEU, DESPLAS représentant DELSOL, COLL, GORCE, BERGIA, ISAÏA, GASQUET, MORERE, GARAUD.

Étaient absents :

Isabelle SEYTEL ayant donné procuration à Catherine RENAUX
Michel PEREZ ayant donné procuration à Annie VIEU

Monsieur Jacques Tène a été élu Secrétaire de séance.

Rapporteur : André MANDEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2013 portant extension de la Communauté d'Agglomération du Muretain à compter du 31 décembre 2013 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Muretain, visés par les services préfectoraux le 6 mars 2014 ;

Exposé des motifs

1) La genèse :

Lors du transfert des piscines de St Lys et Portet à la CAM en 2004, une tarification unique avait été instituée car elle présentait les mêmes caractéristiques en termes d'offres au public.

En 2007, à la réouverture de la piscine de Portet suite aux travaux de rénovation, la CAM avait revalorisé la tarification de cet équipement :

Compte tenu de la vétusté des locaux d'accueil vestiaires de la piscine de St Lys, les tarifs n'ont pas été actualisés.

En septembre 2013, les travaux de rénovation de la piscine communautaire de St Lys ont débuté pour une livraison en juin 2014.

2) Motivations de la décision

Compte tenu des investissements consentis pour rénover cette piscine, il est proposé de reprendre la cohérence initiale en alignant les tarifs de cet équipement sur ceux de Portet-sur-Garonne.

La principale différence avec les anciens tarifs réside dans le fait de la suppression de la gratuité des jeunes saint-lysiens puisque la ville ne verse plus à la CAM sa charge qu'elle compensait par l'intermédiaire de la CLECT.

Cette nouvelle grille tarifaire est à considérer comme décision liée à une première ouverture d'équipement. (A fréquentation équivalente, le gain est estimé à près de 10.000 euros).

Par conséquent, cette mise en place est à déconnecter du principe d'augmentation des tarifs des services de la CAM liée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation dont l'examen a lieu tous les ans en juin pour une mise en œuvre au 1^{er} septembre.

3) Dispositif de la décision

Sur la base des principes énoncés, il est proposé les tarifs joints qui seront mis en application dès la réouverture en juin 2014. L'augmentation de cette tarification liée à l'évolution annuelle des prix sera mise en application seulement pour la saison 2015.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire :

VALIDE les nouveaux tarifs pour l'ouverture de la piscine le 14 juin 2014 ;

VALIDE l'augmentation de cette tarification liée à l'évolution annuelle des prix et sera mise en application seulement pour la saison 2015 ;

HABILITE le Président, ou à défaut son Vice-Président, à effectuer toutes les formalités administratives pour la bonne exécution de ce dossier.

Les présentes dispositions sont adoptées à la majorité (2 abstentions : Mme Seytel, M. Mesples, 4 contre : Mmes Renaux, Quennevat, MM Tène, Sutra).

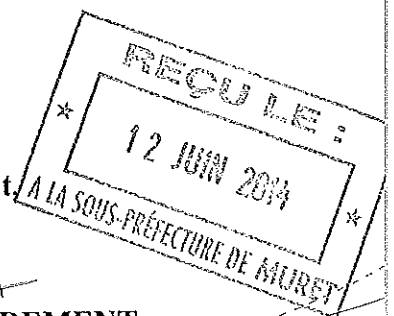
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-Préfecture le 12/06/2014
et de la publication le 12/06/2014



Le Président,

André MANDEMENT



TARIFS PISCINE SAINT LYS - TARIFS APPLICABLES SAISON ESTIVALE 2014

Nature des produits Produits d'entrée	TARIFS		Observations
	2013	2014	
entrée unitaire adulte	2,20 €	2,45 €	de 18 à 59 ans
Entrée unitaire réduit	0,85 €	1,65 €	Tarifs applicables aux jeunes de - de 18 ans, aux étudiants, aux personnes de + de 60 ans et celles à mobilité réduite
Enfants de 0 à 4 ans	Gratuit	Gratuit	Dans le cadre familial. Doivent être accompagnés par un adulte (18 ans ou +)
St Lysien de moins de 16 ans	Gratuit	1,15 €	Sur présentation carte délivrée par la Mairie de Saint Lys
Tarif groupe (+ de 11 personnes)	inexistant	1,45 €	Tarifification applicable uniquement aux centres de loisirs, associations de jeunesse et groupes scolaires du 1er degré hors C.A.M.
Tarif famille	inexistant	7,50 €	Tarif applicable pour un couple avec 2 enfants ou plus, sur présentation du livret de famille, de la carte famille CAF ou de la carte "Famille nombreuse" de la SNCF.
Carnet de 10 entrées	Validité illimitée		
Adulte	17,00 €	22,20 €	de 18 à 59 ans
Tarif réduit	7,00 €	14,50 €	Tarifs applicables aux jeunes de - de 18 ans, aux étudiants, aux personnes de + de 60 ans et celles à mobilité réduite

NOTA : Les abonnements mensuels et annuels d'Aqualudia sont valables pour les 3 piscines.

